



MODALITÉS DE PAIEMENT

Quand et comment régler sa cotisation ?

La cotisation syndicale ouvre droit, selon votre situation, à une réduction ou à un crédit d'impôt égal à 66% de son montant

Votre cotisation couvre l'année scolaire, il est donc préférable de la régler dès septembre.

Vous pouvez opter pour un règlement :

- **NOUVEAU** En ligne, par Carte Bancaire et prélèvement sur notre site www.aeti-unsas.org ► **ADHÉRER**
- Par chèque, libellé à l'ordre de **A&I UNSA** et adressé avec le bulletin d'adhésion dûment rempli au **Trésorier académique**.
- Par **prélèvement automatique en plusieurs fois**, selon votre date d'adhésion en fonction du tableau suivant :

Adhésion reçue avant le :	Prélèvement en :	Prélèvement effectué le :
16 décembre 2019	6 fois	6 janvier, 6 février, 6 mars, 6 avril, 6 mai et 6 juin 2020
30 janvier 2020	5 fois	6 février, 6 mars, 6 avril, 6 mai et 6 juin 2020
28 février 2020	4 fois	6 mars, 6 avril, 6 mai et 6 juin 2020
30 mars 2020	3 fois	6 avril, 6 mai et 6 juin 2020
30 avril 2020	2 fois	6 mai et 6 juin 2020
29 mai 2020	1 fois	6 juin 2020

Pour 2019-2020, vous adresserez au **Trésorier académique** le **bulletin d'adhésion** dûment rempli, un RIB et le formulaire SEPA ci-dessous renseigné et signé.

Pour les années suivantes, votre cotisation sera **automatiquement renouvelée**, **sauf résiliation de votre part avant le 30 novembre adressée au Trésorier académique**.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **syndicat A&I UNSA** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat **A&I UNSA**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
Réservé au créancier



Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) :

VOTRE PRÉNOM (*) :

VOTRE ADRESSE (*) :

CODE POSTAL (*) :

VILLE (*) :

PAYS (*) :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR38ZZZ453965**

NOM : **Syndicat A&I UNSA**

ADRESSE : **Tour Essor - 14, rue Scandicci**

CODE POSTAL : **93500**

VILLE : **PANTIN**

PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

À (*) :

SIGNATURE (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.